

Il appartiendra maintenant aux experts de fixer les modalités de ce nouveau régime.

Je m'attacherai à souligner deux points qui me paraissent d'une grande importance politique.

Tout d'abord, un régime 'Ciel Ouvert' devra, selon nous, être étendu, le moment venu, à l'ensemble des pays européens qui souhaiteraie y participer. Une telle extension à des pays neutres me paraît être dans l'ordre des choses, compte tenu que, indépendamment de toute forme de coopération pratique qui pourrait être organisée au sein des Alliances entre ceux qui le jugeraient nécessaire, ce sont des nations, et non des alliances, ou des pactes, qui seront détentrices des droits et obligations qui découleront de l'accord.

Ensuite un accord Ciel Ouvert, s'il doit être jugé avant tout en fonction de ses mérites propres, n'est pas non plus sans rapport avec les autres régimes de vérification en cours de négociation, à commencer par les FCE. La relation est étroite et évidente et il faudra en tenir compte. Quand bien même le champ d'application géographique n'est pas le même pour les FCE et Ciel Ouvert, les deux régimes, l'un de vérification, l'autre de transparence, seront appelés à s'épauler mutuellement.

Les négociations FCE

Mais Ciel Ouvert, quel que soit son intérêt, ne doit pas nous faire perdre de vue que l'accord FCE sera réellement la pierre angulaire du nouvel environnement de sécurité qui se dessine en Europe. Ce nouvel ordre que nous souhaitons tous ne pourra s'établir sans qu'aient été éliminés les déséquilibres militaires accumulés au cours de quarante ans de confrontation larvée. Nous voulons donc un accord CFE l'avant la fin de l'année. C'est là, pour nous, le point de passage obligé de toute politique Est/Ouest dynamique et entreprenante.

